

A.66.13. - EX/mm

15 avril 1964.

Notice à l'intention de Monsieur l'Ambassadeur
au sujet de la lettre des Affaires administratives
du 8 avril 1964.

Tout en insistant sur mon ignorance totale
des affaires suisses au Népal, je me permets de vous donner
les considérations qu'appelle de ma part - puisque j'y suis
un peu impliqué - la lettre de la Division des Affaires ad-
ministratives :

1) M. Oppliger, à son retour de Kathmandu, m'a
indiqué que M. Mentha l'avait chargé de nous dire qu'il ne
pouvait pas cesser son activité au Népal avant fin juin. Comme
convenu, M. Mentha compte prendre un mois de vacances en mai,
à Almora, puis retourner pour un mois à Kathmandu.

2) M. Grässli estime que la présence de M. Lauterburg
à Kathmandu rend moins nécessaires les voyages réguliers d'un
membre de l'Ambassade de Suisse à la Nouvelle Delhi au Népal.

3) Comme ces déplacements à Kathmandu auront pour but
une activité presque uniquement dédiée aux programmes tibétains,
il me paraîtrait opportun d'avoir des instructions des services
de M. Lindt en accord avec ceux de M. Grässli. Si je dois aller
à Kathmandu une ou deux fois par an, je crois avec la Division
des Affaires administratives que je puis continuer à être chargé
des affaires économiques pour l'Inde et que l'envoi d'un troi-
sième collaborateur serait inutile. Si en revanche M. Lindt
estime que je dois être en quelque sorte un observateur de l'ac-
tivité du directeur du SHAG pour les projets tibétains et cela
du fait que les fonds sont mis à disposition par la Confédéra-

*Voie
l'éprouvée
de Mentha
du 19. IV.*



tion, et entreprendre les démarches nécessaires avec les autorités népalaises, je présume qu'il faudrait que j'aie plus souvent à Kathmandu. A mon avis, il faut tirer la chose au clair, car nous ne pouvons pas, me semble-t-il, recevoir des services de M. Lindt des instructions pour une activité assez ample, tout en étant invités par la Division des Affaires administratives à en faire le moins possible. Il serait peut-être indiqué de discuter cette question avec M. Wilhelm lors de son prochain passage à Delhi et requérir de sa part des instructions détaillées et claires de M. Lindt, qui aient l'approbation de la Division des Affaires administratives.

4) Personnellement, je n'ai pas peur de prendre des responsabilités, mais j'estime que l'expérience faite par M. Mentha, qui est parti pour Kathmandu sans les directives nécessaires de la Division des Affaires administratives et sans la coordination encore plus indispensable entre les services de M. Lindt et de M. Grässli, ne doit pas être répétée.

En conséquence, et sans vouloir y mettre de la mauvaise volonté, j'estime que

- a) ou l'activité future de cette Ambassade au Népal est minime et dans ces conditions, il faut que M. Lindt nous l'indique et nous pourrions alors continuer avec deux collaborateurs diplomatiques;
- b) ou M. Lindt attend quelque chose de nous, que nous serions obligés de faire avec le sérieux nécessaire, et nous devons insister pour que M. Mentha ne quitte pas Delhi avant qu'un remplaçant numérique ne soit arrivé.

Ex.